
DÉCISION
N°2018-05-15

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrick CHARLES,
M. Arnaud HOURDIN.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Philippe BENASSAYA,
M. Luc WATTELLE,
M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 16

**OBJET : Adhésion à l'Association Patrimoniale du Plateau de Saclay et des vallées alentours
«Terre & Cité».**

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 17 mai 2018,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2017-12-07, du Conseil communautaire en date du 5 décembre 2017, portant sur l'actualisation et la consolidation des délégations de compétences du Conseil communautaire la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc au Bureau et au Président,

Vu le budget en cours ;

L'objectif de l'Association Patrimoniale de Plateau de Saclay et des vallées alentours, « Terre & Cité », est de pérenniser, promouvoir et développer une agriculture de qualité sur le Plateau de Saclay et ses vallées, et de préserver et mettre en valeur le patrimoine associé : naturel, forestier, bâti, hydraulique, culturel.

Pour atteindre cet objectif, Terre & Cité anime un espace d'échange entre les agriculteurs et les autres acteurs du territoire et réalise des projets concrets : soutien des projets agricoles, actions pédagogiques, outils de communication et de découverte du territoire...

Le périmètre d'intervention de l'association correspond à l'entité agricole du Plateau de Saclay. Six communes de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc sont concernées : Bièvres, Buc, Châteaufort, Jouy-en-Josas, Les-Loges-en-Josas et Toussus-le-Noble.

Les axes prioritaires de l'association sont les suivants :

- Dialoguer pour protéger les terres agricoles, concevoir et animer des dynamiques collectives, relier recherche et acteurs locaux et accompagner les politiques publiques ;
- Concrétiser les actions au travers du programme LEADER, et d'un accompagnement financier, technique et méthodologique ;
- Transmettre la passion du territoire et des produits locaux, notamment auprès des scolaires, lycéens et étudiants.

L'Assemblée générale de l'association « Terre & Cité » est composée de membres adhérents, personnes physiques ou morales du territoire du Plateau de Saclay et des vallées alentours, répartis en 4 collèges :

- Le collège des Elus, appelé « 1^{er} Collège », comprenant les représentants (un titulaire et un suppléant) des communes ayant une partie de leur territoire sur le Plateau de Saclay ou les vallées alentours, des départements de l'Essonne et des Yvelines, de la Région Ile-de-France, des conseillers généraux des cantons concernés et des sénateurs de l'Essonne et des Yvelines ;
- Le collège des Entrepreneurs qui contribuent au paysage, appelé « 2^{ème} Collège », regroupant les agriculteurs, paysagistes, pépiniéristes, maraîchers, etc... au titre de leur entreprise (un titulaire et un suppléant), ainsi que des agriculteurs mandatés par la Chambre d'Agriculture Interdépartementale d'Ile-de-France ;
- Le collège des Associations, appelé « 3^{ème} Collège », rassemblant toutes les associations (un titulaire et un suppléant) qui contribuent à l'animation, à la protection et à la réflexion concernant le Plateau de Saclay et les vallées alentours. Seules les associations peuvent appartenir à ce collège et non leurs groupements ;
- Le collège de la Société Civile appelé « 4^{ème} Collège », rassemblant des représentants des mondes universitaire, scientifique, économique, des personnalités qualifiées et des particuliers.

Le montant de la cotisation pour la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est de 2000 euros par an.

L'augmentation de cotisation a été proposée et validée au CA de Terre & Cité du 20 février 2017 puis lors de l'Assemblée Générale de Terre et Cité du 27 avril 2017. Il a été proposé de s'aligner sur les montants demandés par l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets. Cette augmentation de cotisation a été prise en compte dans le budget alloué à Terre et Cité.

Par conséquent, la décision suivante est soumise à l'approbation du Bureau communautaire.

DÉCIDE :

- 1) *d'adhérer à l'Association Patrimoniale du Plateau de Saclay et des vallées alentours, « Terre et Cité » pour la somme de 2 000 euros par an ;*

- 2) d'imputer les dépenses correspondantes au budget de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, soit au chapitre 011 : « Charges à caractère général », nature 6281 : « Cotisations, adhésions », fonction 824 : « Autres opérations d'aménagement urbain » ;
- 3) que Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision ;
- 4) qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :
 - ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
 - ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

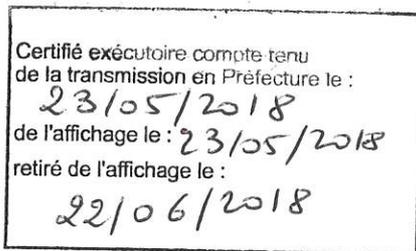
M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 16

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles en deux exemplaires originaux,
Le 17 mai 2018.



Pour le Président et par délégation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'O. Berthelot'.

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

Résumé de l'acte

078-247800584-20180517-20180515AMEN-AU

Numéro de l'acte : 20180515AMEN
Date de décision : jeudi 17 mai 2018
Nature de l'acte : AU
Objet : Décision n°2018-05-15 portant sur l'adhésion à l'Association Patrimoniale du Plateau de Saclay et des vallées alentours «Terre & Cité».
Classification : 8.4 - Aménagement du territoire
Rédacteur : Christelle BOURGEOIS
AR reçu le : 23/05/2018
Numéro AR : 078-247800584-20180517-20180515AMEN-AU
Document principal : 2018 05 15 Adhesion 2018 Terre et Cité.pdf

Historique :

23/05/18 10:16	En cours de création	
23/05/18 10:19	En préparation	Christelle BOURGEOIS
23/05/18 10:20	Reçu	Christelle BOURGEOIS
23/05/18 10:20	En cours de transmission	
23/05/18 10:20	Transmis en Préfecture	
23/05/18 10:25	Accusé de réception reçu	

